

Compte rendu de la réunion Tripartites Mairie/ Entrepreneurs/ Association du 28 Janvier 2016.

Représentant la mairie de Peymeinade : Mr le Maire Gérard DELHOMEZ, Mr JC ZEJMA 1^{er} Adjoint en charge de l'Urbanisme, B TCHOBANIAN Directeur Aménagement Urbanisme, G MONCET Conseiller spécial, THILLIER Délégué au plu, Catherine HUYET JOUVE Direction Générale des Services

Représentant les artisans de la zone : Messieurs LOGLI, CUADRADO, DOS SANTOS, Laurent BRUGEILLES (Grasse Poids lourds), Alban PERNETTE, Sébastien DUHAMEL GD import°, Guillaume QUARIN. Mr DOS SANTOS représente l'ASL des Entreprises installées sur la ZA de Picourenc.

Représentant la CAPG : Me CAMPANA DGA chargée de l'aménagement du territoire, environnement, déplacement. Me ZARIA (portefeuille, aménagement Grasse)

Représentant l'association : Dominique PIOT Président Miloud BENOMAR Vice-Président, Christophe DEGRIGNY Trésorier, Michel CLERE Conseil, Françoise DENIS Trésorière suppléante, Annie PASSET Secrétaire. Maître Christophe FIORENTINO Avocat Conseil de l'association.

Début de la réunion à 17 h en salle du conseil de la mairie

Monsieur le Maire après un petit historique de la zone se positionne en rassembleur des deux parties "opposées", rappelle son obligation d'écouter les deux parties et de les mettre en relation pour dit-il " faire cesser cette guerre entre les riverains et les entrepreneurs «, précise avoir tardé à organiser cette réunion car l'ASL (représentant les entreprises de la zone d'activité) n'était pas constituée. Il déplore cette lenteur et son souhait est de trouver un terrain d'entente entre les deux parties.

Précise que la zone est déclarée Zone Artisanale et industrielle depuis le POS 1983, et félicite l'association pour ces actions menées en faveur de l'amélioration des conditions de vie de riverains, en faisant diminuer grandement les nuisances. Se dit ni pour l'une ni pour l'autre des parties mais doit écouter tous les acteurs et c'est le but de cette réunion : s'entendre sur le développement économique capital pour Peymeinade, se dit être là pour satisfaire tout le monde.

Dominique remercie Mr le Maire, reconnaît l'avoir trop interrompu lors de la réunion publique du 7 Novembre et s'en excuse. Cette fois ci il s'est efforcé de ne pas l'interrompre mais il n'est pas d'accord avec la présentation faite. Précise qu'il n'y a pas de "guerre" avec les artisans, que notre association a toujours été favorable à l'implantation d'artisans et à la création d'emplois, favorable à la construction de deux bâtiments aménagés, aux activités sans nuisances ne nécessitant pas de charrois de gros camions car la voie d'accès est étroite. Qu'il y a un développement possible en partant de l'existant et ou le remplacement d'activités. Rappelle que l'association a accepté la construction de 3600 m² de locaux à vocation artisanale et de stockage. Rappelle que le maire a la responsabilité de normaliser la zone et d'en définir la réglementation. Dominique précise que l'association est porte-parole et l'expression de la souffrance des riverains, que le PLU donne l'opportunité de contrôler tout cela et se dit prêt à dialoguer avec les investisseurs pour éviter les conflits, enfin que nous sommes des bénévoles qui prenons beaucoup de notre temps pour représenter et agir pour les habitants.

Monsieur Dos Santos nous reproche d'être contre les artisans, se demande si nous ne pourrions pas travailler ensemble, créer des conditions pour le bien vivre de tout le monde.

Dominique s'insurge en rappelant que jusqu'à présent nous n'avons rien intenté contre eux.

M Logli nous dit que les industriels sont de bonne foi, que la zone peut accueillir des installations classées, s'étonne qu'on lui ait demandé un permis pour son installation.

M Brugeilles, mécontent du recours contre son permis de construire Carrosserie martèle, que contrairement aux certitudes de l'association, il n'a pas l'intention de faire un transfert d'activités. Que seule une cabine de peinture (2 employés) sera installée à Peymeinade, qu'il gardera son autre activité de réparation de poids lourds à Grasse. Enfin qu'il a impérativement besoin des 6500 mètres carrés pour positionner les véhicules car il est "étouffé " sur Grasse. Il nous met en garde car si ce n'est pas lui qui s'implante, cette grande surface pourrait être divisés en de multiples lots.

Dominique lui réponds qu'il ne nous a pas convaincus, et au vu de l'investissement financier supérieur au million d'euros, il ne peut s'agir que du transfert de l'activité complète.

M Duhamel (gd import) nous reproche de ne pas l'avoir contacté pour une rencontre, d'avoir pénétré sur terrain et d'avoir pris des photos, précise que des "personnes" lui "aurait dit «que nous contestions son implantationqu'il aurait été plus simple que nous le rencontrions. Dominique réponds que nous n'avons pour le moment aucun grief contre lui. Suggère que puisqu'il était nouveau venu et qu'il ne représentait à priori pas un risque il aurait pu faire la démarche de nous rencontrer sans se fier aux «ont dits".

Monsieur Duhamel précise que son activité d'importations va générer en termes de Traffic : 1 semi-remorque avec 2 conteneurs dessus par semaine (?) Et pour la réexpédition, 10 petits camions et deux ou trois plus gros par jours.

M Pernette se présente comme étant le "maitre d'œuvre ", et se targue d'avoir incité les investisseurs a s'installer sur Piccourenc, défends de façon appuyée mais maladroite la position de M Brugeilles, précisant que l'installation de la carrosserie n'avait que 10 employés, ce qui est la totalité de l'effectif. Confirmant ainsi notre scénario.

Dit avoir discuté avec M Zejma d'implanter un bâtiment sur 600 mètres carrés pour le stockage de bidons vides pour les parfumeurs, **précise que l'acheminement de ces bidons nécessitera seulement une semi-remorque par jour.**

M Zejma précise que la zone est baptisé industrielle depuis longtemps, Gérard Delhomez s'engage en le mentionnant sur le PLU, qu'il n'y aura plus d'activités polluantes, que le fait d'être mentionnée comme artisanale ou industrielle n'a pas d'importance à partir du moment où l'activité dénommée " industrielle " n'est pas polluante.

Dominique précise que les riverains sont inquiets du développement de la zone qui va engendrer beaucoup de trafic sur des voies non adaptée et que les trois parties en présence reconnaissent le danger.

En porte-parole M Dos Santos, il voudrait que des travaux soient fait pour élargir cette route , une signalétique indiquant la zone , le maire répond qu'il faudrait pour élargir exproprier des gens , ou utiliser une partie de la foret appartenant à une famille, M Zejma résume en disant qu'une autre voie

d'accès serait souhaitable, doivent continuer de relancer les instances pour la création d'une contournante.

Mme Campana/Zaria précise que la CAPG, n'est pas là pour implanter de grosses industries, mais seront présents avec un peu de moyens pour aménager la zone, que leur prise de fonctions est récentes avec beaucoup de sujets à traiter, seront aussi des acteurs coté sécurité.

Gérard Delhomez précise que 18 contrôles de gendarmerie ou de municipale ont été réalisés sur le chemin de M et A. (doutes)

Mme Campana nous informe que le périmètre de la zone a été arrêté le 19- 12-2015, se propose de réfléchir à la signalétique avec les artisans, rappelle que la CAPG est propriétaire d'un terrain. Que l'ASL Le Parc, sont en charge de la voirie, de la création d'un bassin de rétention d'eau, vont avoir besoin de beaucoup de temps pour réaliser tout cela au vu des contraintes budgétaires.

JC Zejma précise que le problème de fond est le trafic, revient sur le projet de créer une autre route d'accès, propose d'aménager des aires de dégagement, que la contournante est un combat à mener.

GD insiste sur le manque de moyens financiers de la mairie et de la CAPG, se dit ouvert à la recherche de compromis avec les propriétaires qui peuvent abandonner du terrain pour faciliter la circulation aux endroits propices.

Maitre FIORENTINO propose que chaque partie rédige ses souhaits pour la zone, précise que maintenant que les activités sont là, la mairie doit définir un cadre pour requalifier la zone.

Les deux parties semblent d'accord avec cette perspective

LOGLI signale qu'il serait utile de bien définir les nuisances, que cette réglementation doit figurer dans le PLU, qu'il est important d'utiliser les termes appropriés.

Gérard Delhomez, en conclusion souligne un début d'entente, veut bien nous laisser travailler ensemble et participer à la réglementation de la zone, propose de fixer un calendrier pour avancer, suggère une entente bi-partites Association/Entrepreneurs et la municipalité entérinera. Dominique rappelle Gérard Delhomez, a ces responsabilités. Il ne saurait s'extraire de son rôle de législateur.

Les parties en présence semblent d'accord pour la création d'une charte.

Il est décidé que les deux parties feront leur recommandations sur le règlements de zone et sur les éléments principaux de la charte, ils les évalueront ensembles et les présenteront à la municipalité.

Madame Cuadrado se présente comme étant l'interlocutrice des artisans et donne ses coordonnées téléphoniques et mail

Fin de la réunion à 20 h 15

